

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 10 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **1/24/0225** relative à la **cessation d'activités d'un atelier de réparation et d'entretien de véhicules et d'une aire de lavage** à **Ingeldorf**, 49 rue de la Sûre introduit par la société Transport SA.

La déclaration de cessation est déposée au secrétariat communal d'Erpeldange-sur-Sûre du 7 août 2024 au 22 août 2024 inclusivement pour y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge de fond.

Erpeldange-sur-Sûre, le 7 août 2024.

Le Bourgmestre,



P.O. du Secrétaire,

